

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024
PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2024**

Date de la convocation : 18/09/2024 Date de la séance : 24/09/2024 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Christian DRIANO, Laurent VIEILLE, Yasmina TABECHE, Josette NICOLET, Jean-Christophe OCHIER, Saïd NOUNA (à partir de 19h40)
Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 (jusqu'à 19h40) 26 (à partir de 19h40) Membres représentés : 3 (jusqu'à 19h40) 2 (à partir de 19h40) Membre absent : 1 Votants : 28	Membres absents excusés : M. Olivier DALON donne pouvoir à M. Alain CLÉMENT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER M. Saïd NOUNA pouvoir à Mme Colette BESANÇON (jusqu'à 19h40) Membre absent non excusé : M. Ismaël BOUDJEKADA

DÉLIBÉRATION N° 428/2024	OBJET : Élection du Maire
	Résultats du premier tour de scrutin a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 28 f. Majorité absolue : 15 M. Christian DRIANO a obtenu 4 voix Mme Aurélie DZIERZYNSKI a obtenu 24 voix Mme Aurélie DZIERZYNSKI est proclamée Maire et est directement installée.

DÉLIBÉRATION N° 429/2024	Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Délibéré : À l'unanimité, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre d'approuver la création de 8 (huit) postes d'adjoints au maire.

DÉLIBÉRATION N° 430/2024	Objet : Élection des adjoints au Maire
	Résultats du premier tour de scrutin a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 24 f. Majorité absolue : 15 La liste « Unis pour Grand-Charmont » conduite par Mme Colette BESANÇON est proclamée élue.

<p>DÉLIBÉRATION N° 431/2024</p>	<p>Objet : Fixation des indemnités des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués</p>
<p>VOTE : Adoptée à la majorité</p> <p>POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 (Mme NUNHOLD, M. DRIANO, M. VIEILLE, Mme TABECHE)</p>	<p>Délibéré : le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 4 abstentions, et 0 voix contre :</p> <p>Le montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 2ème adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 3ème adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 4ème adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 5ème adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 6ème adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 7ème adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 8ème adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - Conseillers municipaux délégués : 4,74 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
<p>DÉLIBÉRATION N° 432/2024</p> <p>VOTE : Adoptée à la majorité</p> <p>POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 (Mme NUNHOLD, M. DRIANO, M. VIEILLE, Mme TABECHE)</p>	<p>Objet : Délégations du conseil municipal au Maire</p> <p>Délibéré : le Conseil Municipal après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise le Maire à exercer les délégations précitées ; - Autorise le 1er adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, et en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à assurer la signature des décisions relevant de la présente délibération ; - Prend acte que les délégations consenties en application du 3° de la présente délibération prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal ; - Prend acte que, conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation ; - Prend acte que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délégation ne saurait excéder la durée du présent mandat en cours ; - Prend acte que la présente délibération est à tout moment révocable ; - Prend acte que, conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.
<p>DÉLIBÉRATION N° 433/2024</p> <p>VOTE : Adoptée à l'unanimité</p> <p>POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p>Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2024</p> <p>Délibéré : le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2024.</p>
<p>DÉLIBÉRATION N° 434/2024</p> <p>Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux</p>	<p>Objet : Information sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal</p> <p>Délibéré : Le Conseil Municipal prend acte de la décision n° 22/2024 prise par le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal.</p>

La Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI

